

AGIR

Formation continue : comment faire

Expérience
Permanent depuis vingt-quatre ans

Sommaire

Page 2
La section

Page 3
Edito

Page 4
Actualité

Pages 5-6
Formation et information

Page 7-8
Journée d'étude

Page 9-10
Journée d'étude

Pages 11-12
Expérience

Pages 13-14
Formation continue

Page 15
Téléphone à bon escient

Le rôle du bureau de la section

Fonction et fonctionnement de la section, suite et fin. Voici le second volet : le rôle du bureau : le responsable, le secrétaire et le trésorier.

Le responsable est le représentant officiel auprès de tous les organismes sociaux, culturels, médicaux, publics. Il est l'animateur en raison de sa connaissance de la maladie alcoolique et de ses connaissances. Il s'efforcera d'établir un dialogue et de faire en sorte que chaque action menée, le soit collectivement avec tout le respect de l'être humain, des conditions sociales et culturelles, donc, il s'agit d'un interlocuteur, d'un coordinateur mais en aucun cas du chef de la section.

C'est ainsi qu'avec son adjoint, ils veilleront ensemble au respect des règles que le mouvement s'est donné (statuts, règlement intérieur), et au respect dû à toute personne. Ensemble, ils devront vivre et faire vivre l'esprit du mouvement.

Le secrétaire établira la liste des adhérents de la section et s'inquiètera avec le responsable des absences aux réunions.

Le secrétaire recueillera par écrit une expression, une situation, établira les procès-verbaux des réunions, adressera les invitations à chaque membre de la section, fera parvenir tous les courriers que le comité de section aura décidé collectivement d'envoyer à tel organisme.

Il enverra chaque trimestre les comptes rendus des activités au comité départemental, il tiendra à jour les

archives et toute la documentation. Là encore, son adjoint aura un rôle important à jouer par rapport au travail à réaliser.

Le trésorier et la gestion

Le trésorier a en premier lieu la préoccupation d'encaisser les cotisations, il répartit les relevés accompagnés des règlements correspondants au département, à la région et au siège national.

Ce dernier est d'une importance capitale, puisque c'est à partir de la réception des quote-parts que le siège national créditera les voix qui reviennent à la section pour le conseil national. Le siège national, à la réception de sa quote-part, fait les abonnements de *Libres* et *Agir*.

Le trésorier est aussi le dépositaire de la confiance des membres du comité de section, il devra être le seul en possession de la caisse et des chèquiers, et pour éviter toute cosignature d'avance (signature de chèque en blanc) il lui est conseillé de prévoir les règlements à effectuer et la signature des chèques au cours des réunions du comité.

Chaque mois, il appartient au trésorier de présenter au comité de section, la situation financière et d'informer tous les membres de la section de l'évolution de la trésorerie, même les difficultés, pour que l'ensemble

du comité de section, trouve d'éventuelles solutions.

Chaque trimestre, le trésorier adressera au trésorier du comité départemental l'état des recettes et des dépenses.

Le trésorier établira des prévisions budgétaires en recettes et dépenses de tous les postes et les soumettra au comité de section pour approbation. Elles seront votées lors de l'assemblée générale de la section.

A ce poste également, le trésorier aura le souci d'informer, et de former son adjoint.

Ces trois responsables, avec leurs adjoints, ont bien sûr conscience de leur rôle mais toujours dans l'esprit d'équipe. Ce ne sont pas des chefs, mais des personnes qui aident leur section ponctuellement avec le respect du collectif, de l'aspect humanitaire et de l'esprit du mouvement. Ils ne perdront jamais de vue le bien des buveurs, l'unité du mouvement.

La section est un ensemble de personnes responsables, un collectif qui n'oubliera pas non plus que ses responsables élus sont aussi et avant tout des militants.

Thierry Penru
Permanent régional
d'Ile-de-France

Certains extraits sont tirés du règlement intérieur, chapitre II.

Prochain article : le rôle des comités

AGIR 147- supplément à Libres 194

Directeur de publication : Daniel Gilet. **Secrétaire de rédaction :** Marie-Pierre Corvellec. **Comité de rédaction :** Armand Beaufrère, Serge Becker, Bernard De Wilde, Daniel Gilet, Albert Grelier, Pierre Matis, Thierry Penru, André Vuillier. Avec le concours de l'équipe des permanents, des commissions de travail du comité national et des délégués à la communication. A collaboré : Pierre Boidin. Dessins : PAT.

Rédaction-administration : 8, impasse Dumur, 92110 Clichy. Tel. (1) 47 39 40 80.

Télécopie : (1) 47 30 45 35. Commission paritaire : CCPPAP 50560.

Imprimerie du Vivarais, BP 51, 07102 Annonay.

EDITO

L'avenir est devant nous

La nouvelle année arrive, le quarantième anniversaire approche et les assemblées générales s'annoncent.

C'est également l'heure des bilans et des objectifs.

1993 : Quarantième anniversaire du mouvement, premier anniversaire du décès de notre fondateur André Talvas. Nous devons tous, en sa mémoire, fêter dignement cet anniversaire en nous mobilisant.

Nous rappeler l'histoire, celle de notre mouvement, et également notre propre histoire. Car si un proverbe dit «l'avenir est devant nous», nous ne pouvons oublier l'histoire, celle qui fait qu'aujourd'hui nous sommes ce que nous sommes. En adhérant au mouvement Vie libre, nous sommes partie prenante dans ces objectifs.

Nous avons tous décidé de faire partie de ce corps représentatif des victimes de l'alcoolisme, et nous avons tous envie d'aider nos semblables.

Depuis quarante ans, des camarades nous ont précédés dans cette lourde tâche. Et pour ceux qui restent et à la mémoire de ceux qui ont disparu, nous devons au coeur de cette année, oublier nos conflits et mettre ensemble toute notre énergie, pour réussir ce quarantième anniversaire. Et que l'histoire de notre mouvement continue et que ceux qui nous suivront soient fiers de son histoire. Comme nous aujourd'hui, nous sommes fiers de ce passé qui a permis à de nombreux malades de se relever.

*André Vuillier
Permanent national*

ACTUALITE

Structure

Assemblée générale

Chaque année, les structures organisent une assemblée générale. C'est le moment avec tous les adhérents ou tous les représentants, de faire le point sur le travail réalisé dans l'année (rapport d'activité) et de prévoir les priorités pour l'année à venir.

Les rapports d'activité et prévisionnel sont sur les mêmes axes, au plan de la formation, du développement de la structure, de la prévention, des objectifs d'action et des moyens financiers pour réaliser ces priorités. L'important est d'avoir des projets en fonction de l'importance de la structure, de vérifier pourquoi

on y est arrivé ou pas. Une petite équipe peut avoir comme projet, d'envoyer un ou deux militants en formation ou de réaliser une information etc. Le principal est de fixer des objectifs et de vérifier qu'ils sont ou non atteints.

Enfin dans cette réunion, il faut respecter la démocratie, fixée par nos statuts et règlement intérieur, en particulier le renouvellement du comité de section au tiers sortant, puis l'élection du bureau par ce comité nouvellement élu, ainsi que la vérification des comptes de la structure.

Pierre Matis

Prochains stages d'alcoologie en entreprise

**Les 27, 28 et 29
Janvier 1993
à Lyon;**

**Les 3, 4 et 5 Février
1993
à Clichy;**

**Les 17, 18 et 19 Mars
1993, à Condette
dans le Pas -de -
Calais.**

Contrat emploi-solidarité

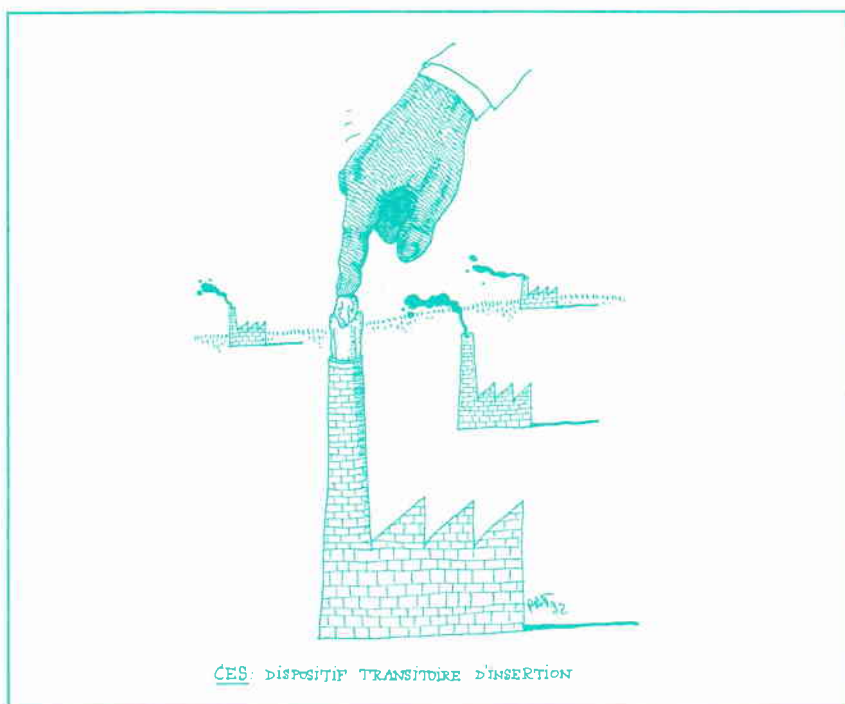
Nouvelles dispositions

Destiné à aider à l'insertion transitoire des demandeurs d'emploi de longue durée au sein de différentes structures dont les association loi 1901, le contrat emploi-solidarité connaît de nouvelles dispositions entrées en vigueur en août dernier. Destinées à favoriser l'accès au dispositif aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires du RMI, aux handicapés, elles portent sur le taux de prise en charge, la durée maximale des contrats et l'aide à la formation.

La durée maximale peut désormais être exceptionnellement portée, pour certaines catégories à 36 mois au lieu de 24 comme précédemment et le nombre de renouvellement peut être porté à trois.

Le salaire est calculé sur la base du Smic horaire, et le taux de prise en charge de l'Etat est compris entre 65% et 85%.

Enfin, les nouvelles dispositions prévoient également des mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires. Elles se traduisent par la



CES: DISPOSITIF TRANSITOIRE D'INSERTION

mise en place d'un tutorat dans l'entreprise et une formation financée par l'Etat.

A consulter : la plaquette d'informa-

tion éditée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

M. P. C.

Stage de premier degré

Demain, responsable

En juillet dernier s'est tenu dans le Nord, un stage de formation générale de premier degré. Destiné à des militants amenés à occuper des responsabilités au sein du mouvement, le stage a permis aux participants de travailler notamment les difficultés inhérentes aux tâches de communication écrite et orale.

Vie libre -région Nord-Picardie a organisé un stage de formation générale de premier degré à Wattignies dans le Nord du 6 au 11 juillet dernier. Animé par l'association Culture et liberté, le stage a accueilli au Centre régional d'éducation populaire et de sport, vingt militants - dont quatre femmes et deux jeunes-venus en majorité de la région Nord-Picardie, notamment du Pas-de-Calais, mais aussi des départements de la Loire et du Maine-et-Loire.

Au programme : expression écrite, expression orale, les besoins de la personne humaine, Vie libre et la vie associative et des connaissances liées au mouvement et à la maladie d'alcoolique. Une semaine de travail soutenu en équipe pendant laquelle des relations se sont tissées.

Michel Riez de Culture et liberté a lancé cette semaine de formation par un exposé sur «ce que l'on entend par se cultiver». L'occasion de mettre en place le travail d'équipe. *<< Le groupe vit une amitié sincère, travaille, réfléchit, répond aux questions posées >>* note Michel Hansart, trésorier de la région Nord-Picardie et responsable du stage. Chacun s'exprime sous le contrôle de Michel Riez qui veille à donner la parole à tout le monde.

L'un des moments forts du stage a porté sur «les besoins de la personne humaine». Cette thématique a donné lieu à des travaux. *<< Un débat intéressant, chacun des participants a fait part de remarques personnelles, une attitude constructive pour les autres >>*, souligne le responsable. Une partie de la formation a également porté sur les besoins d'ordre physique et psycholo-

gique. Pour mieux réfléchir à ces questions, les organisateurs ont mis en place trois groupes : *<< un travail concret et fructueux, tout le monde s'implique >>* se réjouit Michel Hansart.

Se relaxer

Autre domaine abordé : l'expression orale. Comme les autres thématiques explorées dans cette formation, connaître les techniques d'expression orale est nécessaire au militant appelé à avoir des responsabilités au sein du mouvement. Le stage du premier degré l'y prépare. Point d'orgue de cette question : la relaxation corporelle -aide précieuse avant la prise de parole- présentée par Paul Masson également de Culture et liberté. Une technique très appréciée du groupe. Parallèlement à cela Michel Riez a animé les techniques d'expression orale, ou comment se rendre maître des hésitations, des rougeurs, de la timidité qui assaillent celui qui doit parler en public. Pour ce faire, chaque participant a lu un texte *<< afin que chacun puisse prendre conscience de ses défauts afin d'éviter de les reproduire ultérieurement >>* souligne le responsable.

Enfin, dernier volet des techniques concernant l'expression orale : la structuration liée à la prise de parole, c'est à dire le plan ou comment organiser sa pensée. Porter sur le papier et dans l'ordre les grandes lignes de ce que l'on a à dire. Un exercice jugé difficile en raison de *<< la remise en cause personnelle des habitudes, souvent mauvaises, et dont il est très difficile de se défaire.>>*

La formation portait également sur «les phénomènes de relation et de communication dans un groupe au

cours d'une réunion». Pour illustrer cette question, les travaux pratiques ont porté sur un exercice réalisé par une moitié du groupe sur le thème : «comment motiver un malade alcoolique à se faire soigner», l'autre moitié observant le comportement des participants et de l'animateur. Conclusion : il faut une bonne préparation pour animer une réunion, *<< savoir donner la parole à ceux qui n'interviennent pas dans le débat, faire taire ceux qui interviennent trop et ce, avec tact mais aussi avec une certaine autorité et maîtrise de la situation. >>*

Le vendredi matin a été consacré à la traditionnelle demi-journée «Vie libre». Bernard Vandersluys, permanent du Pas-de-Calais, a animé cette matinée en répondant aux questions concernant le mouvement, posées par les stagiaires *<< dans un esprit d'impartialité et avec «l'esprit Vie libre» >>*. De plus chaque stagiaire a reçu un dossier comportant des documents sur le stage et les documents essentiels du mouvement. Vendredi après-midi, place à la détente avec la visite du musée du Mineur à Lewarde dans le Pas-de-Calais. Tandis que le soir le dernier a été l'occasion d'une fête. Enfin le dernier jour, les stagiaires ont reçu la visite d'une équipe de Hénin-Beaumont.

Cette semaine de stage a mis en avant la nécessité de ce type de formation y compris de formations spécifiques telles que la trésorerie ou le secrétariat pour ceux qui seront demain des responsables de Vie libre. Afin d'assurer la continuité du mouvement.

Marie-Pierre Corvellec

Cent jeunes de Vie libre à Brest : la soif d'aider

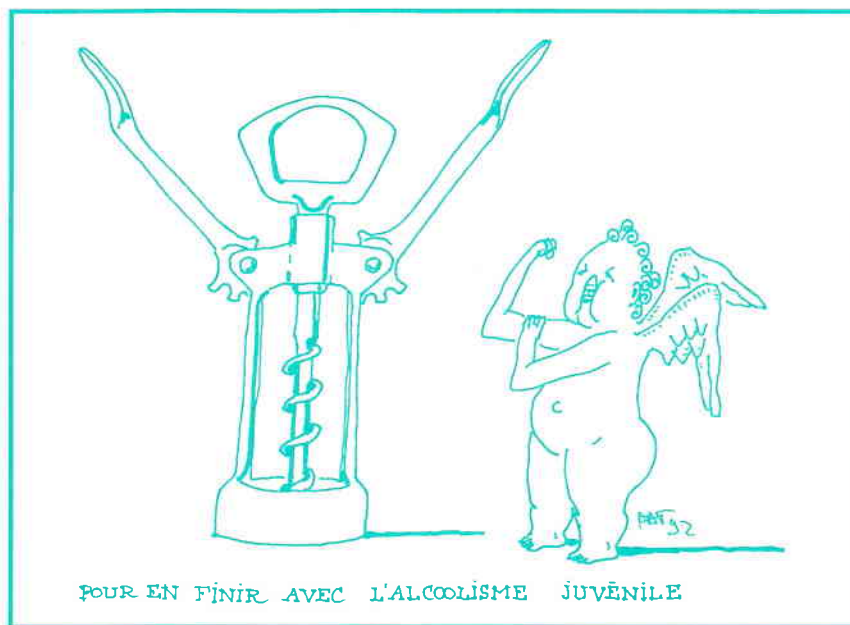
Pendant trois jours, du 31 Août au 2 Septembre 1992, une centaine de jeunes s'est réunie à l'Auberge de Jeunesse de Brest, au port de plaisance du Moulin-Blanc. Au programme de ces militants de l'abstinence dont l'âge moyen se situe autour de 16-17 ans : apporter leur soutien aux garçons et aux filles de leur génération pour les aider à rompre avec l'engrenage de l'alcool.

Chacun est bien d'accord. L'alcoolisme juvénile se propage avec une inquiétante rapidité. Le phénomène interpelle de plus en plus sociologues, médecins, éducateurs, policiers, magistrats, et, bien entendu, les parents. « *Il n'est pas rare de voir prendre sa première cuite à 12-13 ans* » constatent des responsables finistériens de Vie libre.

Moins cher qu'une barrette de haschich, le pack de bière est devenu une véritable drogue, au demeurant parfaitement légale celle-la puisqu'il n'est besoin d'aucune formalité pour s'en procurer dans les rayons des commerces. Et ceci, quel que soit l'âge de l'acheteur. A la suite de quoi, on se retrouve en groupe pour « écluser » ensemble les bouteilles de « kro » dans un terrain vague ou sur un coin de parking.

Mieux placés pour convaincre

Une situation que, de toute évidence, on connaît particulièrement bien à Vie libre où l'on estime, non sans



raison, que les adhérents les plus jeunes sont sans doute les mieux placés pour tenter de faire passer le message de la raison auprès de leurs camarades qui s'adonneraient à de trop fréquentes libations.

Organisé par le groupe finistérien du mouvement, le rassemblement avait attiré des jeunes accourus de toute la France, accompagnés d'une vingtaine d'adultes. Leurs motivations: « *La plupart d'entre-nous ont été confrontés à l'alcoolisme à travers la maladie de leurs parents, explique l'un d'entre-eux. Nous nous sentons donc particulièrement concernés par un problème qui nous touchait de très près* ».

L'information dans les établissements scolaires

Tous ont eu ainsi la possibilité d'échanger leurs points de vue, de faire part de leurs attentes. L'occasion aussi de mieux connaître Vie libre, ses structures, sa vocation, son mode de fonctionnement. Les plus anciens, quant à eux, ont réfléchi au meilleur

moyen d'intégrer les jeunes dans le mouvement.

Surtout, on a mis en commun cette soif d'entraide qui constitue le carburant du mouvement. On a expliqué, par exemple, comment faire passer l'information dans les établissements scolaires. Comment aborder le sujet avec les élèves, mais également avec les directeurs d'écoles ou les proviseurs.

Ou encore comment approcher psychologiquement un malade alcoolique : « *On ne peut agir n'importe comment, estime Mickaël. Mais il ne faut pas perdre de vue que chaque cas est, au fond, un cas particulier. Il serait, par conséquent, vain de s'accommoder de généralités* ».

A. Rivier

D'après *Le Télégramme* du 03.09.92

**Contact : Vie Libre, 33, rue du
Château à Brest. Tél : (16)
98.44.44.53**

Comité régional-Rhône-Alpes

Pour une meilleure approche de la maladie alcoolique

Les 11 et 12 Avril dernier ont eu lieu à Sevrier, (Haute-Savoie) les journées d'études des militants de Vie libre-Rhône-Alpes. Journées destinées à se retrouver et à mieux se connaître, mais aussi consacrées au travail dont le point fort a été le sujet proposé aux cinq commissions ainsi qu'à la commission *jeunes* dont le thème général était formation et communication.

Approche du malade

Premier contact. Soit par téléphone, soit par courrier, soit d'une façon plus directe : rencontre, mais aussi par l'intermédiaire de sa famille, du service social, du médecin ou de toute personne consciente du problème auquel il est confronté, (voisins, amis, employeurs, hôpitaux...) Nos moyens d'informer sont multiples : notre témoignage, le journal *Libres*, les permanences, les médias (presse écrite, parlée, audiovisuelle) manifestations diverses.

Critères d'approche. Proposer une rencontre au malade dans le lieu de son choix, ne jamais s'imposer, savoir l'écouter, lui faire comprendre que les intervenants seront toujours disponibles et prêts à l'aider, le soutenir, le conseiller dans son choix des soins appropriés mais toujours dans le respect de ses propres aspirations.

La rencontre. La première entrevue est primordiale, de la réussite dépend souvent la guérison. Il convient donc de concilier les affinités de l'équipe et celles du malade. Si cela n'accroche pas, il ne faut pas hésiter à changer d'intervenants. Ne jamais intervenir seul mais ne pas non plus arriver en délégation. Ne pas envoyer seuls des jeunes «trop tendres». L'intervention d'un couple peut, dans certains cas, être particulièrement adaptée. Dans tous les cas, se présenter comme buveur guéri et non comme malade alcoolique. Écouter le malade, le respecter, lui parler de notre mouvement, de son originalité et de

son but. Lui apporter notre témoignage, d'une façon simple, pas comme des souvenirs de guerre, afin qu'il se rende compte que guérir est possible et que l'abstinence qui en résulte bien que définitive, peut être vécue d'une façon heureuse, les maîtres-mots restant toutefois la chaleur, l'amitié et la sincérité de tous.

Réactions face à la famille

Première constatation : le malade a besoin d'excuses à son état et parmi celles-ci, le comportement de la famille est bien souvent cité. L'épouse est «traître», les enfants sont «indifférents».

Devant ce mur d'incompréhension, le dialogue est interrompu.

Il convient de considérer que la famille, tout comme le malade alcoolique, est souffrante et par conséquent, partie prenante dans la maladie au même titre que le malade.

Il faut donc aborder la famille le plus simplement possible avec beaucoup d'amitié, d'humilité et de respect en n'oubiant pas de faire jouer au maximum «les atomes crochus».

A travers cette relation pourra se développer chez le malade l'envie d'arrêter l'alcool.

Vie libre doit être plus qu'une association et montrer, par ses actions, qu'elle est avant tout une grande famille afin que, convaincu par notre exemple et notre témoignage, le malade prenne conscience de la nécessité de se soigner.

Pour certains, le déclin peut être provoqué par le reflet de soi-même dans le miroir.

A vivre son abstinence en aidant les

autres, on s'aide soi-même, ainsi qu'à travers le mouvement qui nous redynamise dans notre action parfois démoralisante.

Telles sont quelques-unes des réflexions échangées en se référant constamment à notre identité *Vie libre* : «l'amitié» en ayant toujours à l'esprit que si le thème était «la famille», c'est toujours, au regard des soins, le malade qui décide. Le débat reste donc ouvert.

Relations avec le secteur médico-social

Il convient tout d'abord de reconnaître l'importance de la valeur qui doit être donnée à une action commune entre Vie libre et le secteur médico-social.

De ce principe, il ressort que notre action doit tendre vers :

- une meilleure connaissance de Vie libre par le médico-social qui passe par une information précisant l'action du mouvement dont découlera une bonne perception et une bonne sensibilisation;
 - une complémentarité réelle entre les différents intervenants s'occupant du malade alcoolique qui respecte le rôle de chacun et le nôtre;
 - une collaboration étroite entre le médico-social et nous-mêmes entraînant nécessairement l'établissement d'un dialogue dans l'intérêt même du malade;
- même si nous n'ignorons pas qu'il existe un côté négatif :
- mauvaises relations entre certains services hospitaliers et sociaux;
 - appels pour des cas trop lourds;
 - désarroi de certains médecins devant l'attitude d'un malade difficile.

JOURNEE D'ETUDE

Il convient que par notre exemple, nous prouvions que notre action n'est pas vaine et qu'il nous est possible de faire passer notre message : «On peut s'en sortir», telle cette équipe qui a su insuffler l'espoir d'une guérison dans un foyer Sonacotra où, à ce jour, un étage complet est réservé aux non buveurs...

La preuve est ainsi faite que, malgré les difficultés rencontrées dans notre action, il ne faut jamais baisser les bras et être convaincu que Vie libre a un rôle fondamental à jouer car chaque militant peut dire : «L'alcool, je connais, j'y suis passé, je peux t'aider».

Relations avec les moyens de communication

Définition de la communication

C'est la conversation, l'échange d'idées, les relations avec les autres, les supports médiatiques.

C'est l'information, l'approche, la compréhension, tout cela dans un esprit d'amitié, afin que nul n'ignore l'existence de notre mouvement.

Les moyens

Elargir notre carte de relations en s'ouvrant aux

- milieux médicaux et sociaux;
- administrations;
- collectivités locales;
- écoles et lycées.

Les lieux

- panneaux d'affichage;
- la presse, la radio, la télévision;
- les rencontres de groupes, entre associations, de scolaires;
- les visites en prison;
- les contacts avec les syndicats.

Il est conseillé de faire intervenir chacun des militants en fonction de ses compétences et de ses relations personnelles. Ne pas oublier d'utiliser son «vécu» et le «savoir» des anciens.

Ne pas hésiter à recourir à *Libres* et à certains thèmes d'*Agir* en gardant à l'esprit l'essence de la charte.

Participer dans la mesure du possible aux stages de formation.

En conclusion, ne jamais omettre de saisir toute opportunité permettant de faire connaître et reconnaître Vie libre.

Par exemple : porter à la connaissance des responsables des unions

locales, des ouvriers, des cadres, du patronat, les rencontres entre Vie libre et les syndicats.

Formation : Quelles techniques ?

Quels besoins ?

Quelle formation et pour qui ?

- Formation sous forme de stages durant une semaine (premier et deuxième degrés) ou pour la durée d'un week-end;

- elle pourrait être proposée :
aux militants;

aux personnes extérieures et notamment aux médecins, infirmiers, services sociaux, juges, conjoints(es), directeurs de collèges, de lycées, aux entreprises.

Quel en serait le contenu ?

Pour les militants : connaissance du mouvement (Charte);

prise de conscience de la maladie; apprendre à communiquer (termes simples) et à s'adapter aux situations (tenue vestimentaire);

- apprendre à animer un groupe;
- formation psychologique en vue de l'approche du malade et de ses proches (la discrétion !);

- apprendre à rédiger une demande de subvention et à établir les documents annexes (budget prévisionnel et compte rendu d'activité notamment);

- connaissance des autres mouvements;

- surtout bien faire comprendre le rôle de l'amitié et par conséquent savoir accueillir, respecter, ne pas juger le malade et aussi admettre que, quelquefois, il est nécessaire de se remettre en question.

Pour les extérieurs, la formation devra être basée sur l'information :

- explication de la maladie (réciprocité avec les médecins);

- manière d'agir face au problème d'alcool et attitude à adopter vis-à-vis du malade;

- apporter le témoignage de buveurs guéris, d'abstinents volontaires et de jeunes;

- insister sur le rôle bénéfique de l'association (afin d'inciter nos interlocuteurs à faire appel au mouvement).

Projet

La communication souhaiterait une

formation interne décentralisée (à l'intérieur même des sections).

Des besoins ?

- En trésorerie (les subventions sont insuffisantes pour un développement harmonieux du mouvement);

- en locaux, en temps, une plus grande disponibilité des militants et de leur expérience;

- une documentation plus fournie (*Agir, Libres*, revues et livres spécialisés);

- une utilisation plus facile et donc plus large des médias;

- informer le plus de gens possible afin de parvenir à une réelle prise de conscience collective de cette maladie et en faciliter l'approche pour tous;

être pleinement conscient du rôle primordial de l'amitié.

La lecture de ce compte rendu fait apparaître que le travail a été fait d'une façon sérieuse, parfois même très pointue par les différentes commissions.

Malgré l'étendue du sujet abordé, le nombre de sous thèmes proposés a conduit à un certain empiètement du travail des commissions.

Enfin et cela est tout à fait encourageant, certains mots ou fragments de phrases, tels que «sensibilisation», «respect», «ne pas juger le malade», «aider», «amitié» et «savoir se remettre en question», reviennent comme un leitmotiv.

Les deux derniers notamment interpellent le lecteur de ces lignes :

l'amitié, un grand mot qui recouvre beaucoup de choses, un mot qui ne se satisfait pas que de bonnes manières mais qui doit nous amener tous à une confiance réciproque pleine et entière en faisant abstraction de toutes manoeuvres contraires à l'intérêt du mouvement et nous tenir à l'abri de tout calcul, personnel.

«Se remettre en question», une formule banale mais parfois difficile à appliquer. N'est-il pas plus simple de penser que c'est l'autre qui fait fausse route ? Que notre interprétation des faits ou des événements est la bonne ! Mais là, nous abordons un autre sujet...

Le Comité régional-Rhône-Alpes

Comité régional-Nord-Picardie

Trésorerie et secrétariat

Le Comité régional-Nord-Picardie a organisé une journée d'étude, le 24 mai dernier à Arras. Au programme : une formation à la trésorerie et au secrétariat. Compte rendu des participants.

Trésorerie

Le groupe de travail auquel nous participons nous permet en premier lieu, de prendre conscience des réalités de fonctionnement caractéristiques à chaque département - différences de fonctionnement mais finalités identiques.

Le trésorier de section est responsable des finances mais n'en possède pas le monopole.

Son action qui repose avant tout sur la confiance et l'honnêteté est partagée avec le trésorier-adjoint, les commissaires aux comptes et l'ensemble du bureau et comité de section qui doivent tous être solidaires.

L'autonomie des sections fait que chaque trésorier a le double rôle de veilleur et d'éveilleur.

La tenue du cahier de comptes doit être assurée régulièrement.

Le trésorier de section veille à l'état des finances et se doit d'alerter, le cas échéant, toutes anomalies ou problèmes de fonctionnement.

En aucun cas il ne peut, seul, prendre une décision sur un problème. Sa décision reflète une décision commune prise en bureau ou en comité (par exemple : avance financière de cotisation pour un membre en difficulté passagère).

En relation avec le ou la secrétaire, il veille à l'application des décisions

prises en comité, à l'envoi des demandes de subventions locales : municipalités, entreprises etc..

Il s'assure de l'envoi de remerciements aux organismes subventionneurs.

Il contrôle les rentrées de cotisations, veille à l'application du règlement intérieur et aux besoins de sa section.

Son rôle :

- gestion
- contrôle
- prévision

Il assure un travail qui apparaît comme une fin de chaîne en section mais qui est en réalité, le début puisqu'il continue au niveau départemental, régional et national.

Son action est porteuse du message de notre grand mouvement.

Le travail et le principe de fonctionnement est le même au niveau départemental.

C'est le département qui adresse les demandes de subventions aux CAF - CPAM - DDASS - Conseil général - MSA - Régime minier, etc. Le trésorier départemental continue la chaîne commencée dans les sections.

Son rôle est formateur, il veille aux besoins des sections et il devient ainsi le reflet de la santé de celles-ci. Il analyse la situation des comptes qui doivent être, en permanence, clairs, nets et transparents.

Tous les comptes doivent être accompagnés de justificatifs numérotés pour faciliter le contrôle et ainsi faire des économies de temps lors de ces contrôles.

Après la théorie, un exercice pratique

Individuellement nous planchons de façon très concrète sur un exercice

d'application : les comptes d'une section sur un an. Pas facile, beaucoup de pièges, mais c'est très formateur. Le souci d'équilibre budgétaire doit être une constante, même si ce n'est pas toujours évident. Chacun a essayé de résoudre le problème posé.

La participation a été réelle et le partage enrichissant : avec en prime le résultat de ce problème. C'était une excellente idée que de travailler sur un exercice de ce genre. C'était vraiment formateur. Il serait souhaitable de renouveler ce genre de formation.

Secrétariat

Nous commençons cette journée par la lecture du rôle du secrétaire. Le secrétaire est un agent de liaison entre les différentes structures : département, région, siège national.

Chaque secrétaire devrait avoir un fichier avec le plus de renseignements possibles : entrée en cure, remise de carte, nombre d'enfants, régime social, profession, etc., fichier qui doit être confidentiel.

Ceci permet de suivre l'évolution, année par année, de la section (feuille de température).

Les rapports d'activités doivent également être faits en temps et en heure et ne pas comporter de notes ou d'appréciations personnelles. Les comptes rendus de réunions sont faits pour servir à tous les membres. Ils doivent être le reflet de la réunion et non de sa propre pensée.

Le compte rendu doit être remis à tous les membres du comité de section avant chaque réunion.

Le secrétaire doit être en contact permanent avec le responsable et le trésorier et en aucun cas il ne doit

JOURNEE D'ETUDE

agir de sa propre initiative.

Le secrétaire n'est pas seul, mais doit faire travailler et mettre le plus possible au courant son adjoint.

Il doit essayer d'avoir un maximum de régularité dans son travail.

Responsable, trésorier et secrétaire ont chacun leur travail, ce n'est pas une seule personne qui doit s'occuper de tout.

Respecter la fonction de l'autre : souvent le responsable fait tout, ce n'est pas normal.

Il ne faut pas surestimer ses valeurs personnelles. Secrétaire et trésorier doivent travailler ensemble.

Les rapports d'activités sont absolument nécessaires et doivent être rédigés correctement (attention au contrôle des organismes subventionneurs).

En conséquence, le secrétaire doit avoir conscience de sa responsabilité dans le mouvement.

La tenue à jour du fichier permet d'assurer un suivi des malades et de reprendre contact avec ceux qui ne participent plus aux réunions. Le secrétaire doit être précis dans son travail.

On s'aperçoit, par exemple, que le rapport d'activité annuel ne correspond pas avec les quatre rapports trimestriels. Il est nécessaire de conserver un double de tout courrier. Ne pas hésiter à faire relire ses courriers par une autre personne et à employer le dictionnaire.

L'assemblée générale

Ce qu'il faut faire avant :

- les renouvellements
- les rapports d'activités et financiers annuels
- Envoi des invitations : membres actifs, membres sympathisants, personnalités
- l'ordre du jour

- les «bons pour pouvoir»
- liste des candidats
- retenir la salle
- prévenir la presse.

Quelques modèles de lettres distribuées peuvent donner une idée de la présentation des invitations à envoyer aux personnalités, aux maires, aux malades n'ayant pas encore adhéré, sympathisants, aux détenteurs de cartes roses etc.

Pour information, le n°130 d' *Agir* propose des modèles de lettres.

Les «bons pour pouvoir» peuvent être remplis au moment des adhésions.

Une assemblée générale n'est valable que si la moitié des membres actifs plus un sont représentés.

Se baser sur un nombre de cartes roses de l'année précédente. Les personnes non à jour de leur cotisation pour l'année qui commence peuvent voter l'approbation des rapports d'activités et financiers mais ne peuvent pas, bien sûr, participer au vote du nouveau comité.

Ce qu'il faut faire pendant :

- nommer deux rapporteurs (prise de notes)
- mot de bienvenue
- présentation des personnalités
- lecture des rapports (activités - financier)
- approbation de ces rapports
- dissolution du bureau
- lecture de la liste des candidats
- distribution des pouvoirs
- élection du comité (tiers sortant plus les nouveaux)
- élection du bureau
- élection des délégués au CD facultatif ce jour-là
- présentation du nouveau bureau
- intervention des personnalités
- conclusion du président
- verre de l'amitié.

Ce qu'il faut faire après :

- rédaction du procès-verbal, en faire

plusieurs exemplaires qui seront destinés : à la section, au département, à la région, au siège national.

- rédiger un article de presse
- remerciements des personnalités (par courrier).

- envoi aux maires la composition du nouveau bureau et comité.

Rappels pour l'assemblée générale :

- ne pas confondre blanc et nul
- cette élection doit être faite sérieusement
- le P.V. doit comprendre le tiers sortant : personnes qui ont passés trois ans au comité plus les démissions
- inscrits et votants : attention au nombre de voix pour élire le comité et le bureau
- les votes des délégués sont individuels.

Le rapport d'activités

Dans les sections, il peut être fait chaque mois, mais c'est un rapport trimestriel qu'il faut faire parvenir au département.

Rappelez-vous qu'au niveau de la section, du département et de la région, toutes les personnes qui y assument une responsabilité sont des bénévoles.

Des bénévoles qui tiennent à respecter les engagements qu'ils ont pris au niveau de ces différentes structures et qui prennent donc sur leurs congés ou repos hebdomadaires pour la bonne marche du mouvement.

Afin de faciliter leur tâche il serait souhaitable que chaque structure respecte les délais pour l'envoi des différents documents.

Les points suivants ont terminé cette journée :

- comité de section
- la réunion mensuelle
- les travaux divers
- les loisirs.

Les participants

Permanent

«J'aime ce que je fais parce qu'aujourd'hui n'est pas hier et que demain sera un jour nouveau»

Pierre Boidin est permanent dans le Pas-de-Calais. Plus de vingt ans d'une activité passionnée au carrefour du travail salarié, du bénévolat, du militantisme. Témoignage.

«Ils sont une petite dizaine en retraite. Plusieurs n'ont pas été remplacés. Il en existe à peine une quinzaine actuellement en activité sur l'ensemble du territoire français : ce sont les animateurs-permanents de Vie libre, «une espèce» qui n'est ni en voie de disparition, ni en situation de prolifération.

Qui sont-ils, en réalité, ces quelques spécimens originaux ?

Ils ont un statut propre, ils sont salariés, comme le sont les travailleurs sociaux. Ils font du bénévolat, ils militent en dehors de leurs heures rémunérées, comme les autres militants et souvent, même, davantage. Comme s'ils étaient toujours «payés pour», (payés pour ne disposer que rarement d'un week-end libre). Il leur est beaucoup demandé. Parfois ils sont fatigués, saturés. Mais finalement, ils aiment leur métier, ce sont des passionnés !

En 1962, je suis arrivé à Boulogne-sur-Mer, dans une section reconnue dix-huit mois plus tôt. J'ai rencontré une équipe étonnée et heureuse d'accueillir un nouveau, relativement jeune, vingt-sept ans, qui, non seulement, n'avait déjà plus de problème avec l'alcool mais qui, en plus, avait une expérience et une formation militantes, grâce à ses amis bordelais.

Quelques semaines plus tard, j'étais visiteur hospitalier. On m'a, par la suite, demandé de remplacer le secrétaire et fondateur de la section qui quittait le Boulonnais. J'ai décou-

vert le comité départemental du Pas-de-Calais. Avec tous ces militants de la région minière et de la côte, des cités industrielles et du monde rural.

Finalement, j'ai commencé à agir, en tant qu'animateur-salarié, le 1er janvier 1969.

Les premières années de collaboration avec un permanent sont, pour tous les militants, celles de pionniers enthousiastes, qui créent du neuf.

Poussé par les autres structures du mouvement, et en accord avec le comité de Boulogne, j'ai eu la mission de faire découvrir aux militants et responsables, de faire comprendre dans les équipes extérieures à la banlieue boulonnaise, la nécessité de se fractionner, de créer de nouvelles sections, pour partager et multiplier les responsabilités.

Bref, il s'agissait de consolider l'implantation locale du mouvement et de garantir son avenir.

Plus de 1500 réunions

J'aime faire ce que je fais depuis vingt-quatre ans parce qu'aujourd'hui n'est pas hier et que demain, aussi, sera un jour nouveau.

A ce jour, j'ai animé plus de 1500 réunions d'information au cours desquelles j'ai rencontré plus de 60.000 personnes. Et c'est toujours avec joie que je vais à la rencontre d'un nouveau groupe : dans une

école primaire, un collège, un lycée, une école d'infirmières, un institut de formation, une entreprise.

Une réunion d'information c'est, pratiquement toujours, une nouveauté, une toute première rencontre avec des enfants, des jeunes, des femmes, des hommes qu'il faut rejoindre pour tenter de les convaincre, de les responsabiliser, pour tenter de lever leur ignorance ou méconnaissance, par exemple en ce qui concerne les dangers de la bière, l'alcoolisme considéré comme «vice», en quoi consiste une cure, etc.

Nous formons une équipe

Connu comme «professionnel» de Vie libre, du monde de la santé, je suis appelé à mener de temps à autre des activités personnelles : quelques rencontres avec des personnes qui cherchent les conseils et le soutien d'un «spécialiste» connu, mais refusent toute intégration dans un mouvement.

Néanmoins, la plupart de mes activités sont réalisées en liaison avec les militants et les comités de section, ou le comité départemental. Je fais un compte-rendu résumé de mon travail à chaque réunion de comités de sections.

Ma vie de «professionnel» fait que je suis au cœur de l'action représentative, auprès des services sociaux, des structures tels les DSQ, les organismes subventionneurs. C'est que la plupart des réunions et entrevues

EXPERIENCE

se déroulent dans la journée. Je n'y vais seul que très rarement. Les militants que j'accompagne, ou qui m'accompagnent, changent au fil des élections ou selon leurs horaires de travail. Le permanent assure la continuité, le relais d'un (e) responsable à un (e) autre.

Je sais qu'un permanent peut se trouver isolé dans sa zone, dans son département, ne pas se sentir bien intégré dans les structures du mouvement, du fait qu'il est le seul salarié.

J'ai la chance de travailler sur une zone restreinte, un cinquième du département et, surtout, nous sommes une équipe de salariés.

Actuellement, nous sommes quatre. J'ai une collègue : Martine, qui assure le secrétariat et l'accueil depuis plus de quinze ans, une autre : Michelle, qui, depuis mars dernier est employée cent heures par mois au service des RMistes dans le cadre d'une AIL (Aide aux initiatives locales), et Louisette succède à Anne dans le cadre d'un CES (Contrat emploi-solidarité). Au total, le comité départemental du Pas-de-Calais a en charge, en novembre 1992, onze salariés.

Toujours en formation

Nous avons la chance de collaborer avec des bénévoles pour lesquels il est évident que les salariés sont nécessaires. Et puis, nous sommes aussi, en dehors de notre temps légal de travail, des bénévoles.

Nous ne prenons pas part aux votes, à bulletin secret, mais dans les réunions de comité ou de bureau de section, nous avons la même place, la même écoute que les bénévoles, parce que, par notre façon de vouloir construire ensemble Vie libre, nous sommes tous, bénévoles et salariés, en premier lieu, des militants. Nous travaillons dans l'amitié, la confiance, et la complémentarité, heureux de pouvoir compter sur les qualités de chacun. Formateur, il s'agit de l'être

dans le monde d'aujourd'hui. Je me considère toujours en formation par l'écoute des autres, par la lecture, par les sessions de permanents et les stages.

En octobre dernier, j'ai participé à Longuenesse avec Martine et Michelle, et deux bénévoles, Claude et Madeleine, à une session de quatre jours sur «Vie libre et le RMI».

Michelle et moi-même avons participé, le 24 octobre, à la journée du Groupement régional d'alcoologie, à Lille, sur le thème de «l'urgence en alcoologie», et à ce prix, je pense, que je continue à assurer avec suffisamment de compétences mon rôle de formateur.

Au fil des ans, la vie du mouvement, ma vie de permanent, sont liées à l'évolution des équipes de base ordinaires, de l'équipe féminine, des créations, de l'épanouissement, des «extinctions» et des reprises d'équipes jeunes.

En novembre, à Desvres, nous avons organisé avec des pâtisseries et d'autres partenaires, un grand festival de la tarte, qui a accueilli, en deux jours cinq mille visiteurs, avec près de deux mille tartes vendues.

Faire une bonne marche

A ces grandes manifestations, au moins les trois quarts des participants ne font pas partie de Vie libre, c'est dire à quel point l'opinion publique a évolué.

L'action persévérante des bénévoles et salariés a fait en sorte que notre mouvement est connu et aimé. On y vient pour l'accueil et la bonne organisation, pour danser en toute sécurité, pour se distraire dans une ambiance à la fois très dynamique et très amicale.

Qui aurait cru, voilà vingt ans, que de tels rassemblements auraient été possibles un jour ?

Oui, on peut être permanent depuis vingt-quatre ans et rester enthousiaste. A tous les échelons du travail,

il y a tellement de nouveautés ! Et puis tant que l'on agit dans une profonde amitié, avec les autres salariés, avec des responsables et militants qui assument leurs fonctions, qui expriment leurs encouragements, leurs désaccords, leurs propositions, parce qu'ils savent que j'en tiens largement compte.

Alors on ne ressent pas le poids des ans ! Et puis, pour moi, l'équilibre au quotidien, c'est aussi retrouver la famille, des amis. Le lundi, qui est mon jour de repos, c'est faire une bonne marche.

Je fais partie d'un club de tennis de table, à Dannes où je retrouve une bonne équipe d'amis. Je participe à un championnat et j'essaie de participer une fois par semaine à l'entraînement, mouillant le maillot, oubliant les préoccupations professionnelles. J'apprécie aussi les vacances, une semaine en février après les assemblées générales et presque tout le mois d'août.

Pierre Boidin

"Ce qui est positif"

Pour Pierre Boidin, il est important "de ne pas gaspiller son énergie en déplorant trop les graves difficultés sociales ou économiques de notre époque". Mieux vaut voir l'aspect positif des choses, ce qui facilite l'action. Voici quelques évolutions que ce permanent a pu constater tout au long de son expérience. Au nombre desquelles : l'apparition de cures ambulatoires, l'action des militants de Vie libre en entreprise, la diffusion chaque année par des entreprises du Boulonnais, du numéro spécial d'octobre de Vie libre-Côte d'Opale, la création du stage de formation en alcoologie pour les entreprises. Créé à Boulogne en 1990, il devient national l'année prochaine. Quand au RMI, "solution imparfaite de solidarité", il permet d'apporter de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Enfin, l'Europe, si elle donne lieu à bien des questionnements, elle se traduit, dans son action, par la volonté de "faire face à l'alcoolisme européen."

La formation permanente

Sur la pression des organisations syndicales et de la reconnaissance par tous de la nécessité de la formation des salariés aux nouvelles technologies, une loi sur la formation est parue. Elle oblige les entreprises à financer pour un certain pourcentage (1,2% en 1991 puis 1,4% en 1992 et 1,5% en 1993) de la masse salariale, la formation de leurs salariés.

Ce financement peut prendre différentes formes : organisation de formation par l'entreprise elle-même, envoi en stage organisé par des organismes agréés, versement au FAF (1) ou à l'Etat. Une partie de cet argent est employée pour le plan de formation, une autre, pour les congés individuels de formation, une autre enfin, pour la formation en alternance des jeunes. Les deux premières nous intéressent ici.

Le plan de formation :

En coordination avec le comité d'entreprise (dans l'entreprise de moins de cinquante salariés, les délégués du personnel), les organisations syndicales et la direction de l'entreprise, un plan de formation est mis en place. Celui-ci sera décidé en dernière instance par la direction.

Tout salarié peut très bien demander qu'un stage soit pris en compte dans ce plan. Pour que sa demande soit valorisée, il faut que celle-ci soit justifiée par une nécessité dans l'entreprise. Par exemple, pour un stage organisé par Vie libre, parler de la prévention de la maladie alcoolique dans l'entreprise, d'actions à mettre en place avec tous les partenaires de l'entreprise en particulier le CHSCT (2) et la médecine du travail.

Si ce stage est accepté il faut passer une convention entre l'organisation agréée : Vie libre et l'entreprise. Le financement des salariés, de l'animation, du séjour et du transport peut être pris en charge.

Le congé individuel de formation (CIF)

Deux procédures, l'une auprès de l'employeur, l'autre auprès de l'organisme agréé pour le financement.

Auprès de l'employeur :

Trente jours avant (soixante jours si plus de six mois de stage), il faut demander l'autorisation d'absence. Cette demande se fait par écrit, elle comporte la désignation de l'action de formation, sa durée, les dates de réalisation prévues, le nom de l'organisme formateur.

L'employeur doit répondre dans les dix jours. Il peut s'opposer pour l'ancienneté (pour un salarié, vingt-quatre mois consécutifs dont douze dans l'entreprise) pour non respect du délai de franchise (temps minimum entre deux stages).

Il peut reporter la demande pour conséquence préjudiciable à la marche de l'entreprise, (avis du CE ou de la DP, l'inspecteur du travail peut être pris pour arbitre), parce que l'effectif des salariés simultanément absents au titre du CIF dépasse 2% dans les établissements de 200 salariés et plus ou 2% des heures travaillées pour les établissements de moins de 200 salariés. Si l'employeur autorise

l'absence cela ne l'engage pas financièrement.

Auprès de l'organisme agréé :

Il faut déposer son dossier trois mois à l'avance quand la formation dure plus de trente-neuf heures et qu'elle donne lieu à une autorisation d'absence de la part de l'employeur. La priorité est donnée aux formations qualifiantes pour les salariés ayant un niveau de formation bas.

Si la formation est acceptée, l'employeur continue à rémunérer en fonction des engagements indiqués par l'organisme paritaire agréé, tous les frais ou une partie peuvent être pris en charge. Une convention est signée entre l'organisme paritaire agréé pour le financement et l'organisme de formation agréé : Vie libre, par exemple.

Pour tout autre renseignement s'adresser aux organismes représentatifs dans l'entreprise.

Pierre Matis

(1) **Les Fonds d'assurance formation (FAF) regroupent les versements d'entreprise pour mutualiser ces sommes.**

(2) **CHSCT : Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail. Il peut lancer des plans de prévention dans l'entreprise et faire financer des formations.**

Vie libre

Organisme de formation

Vie libre est reconnu organisme de formation depuis octobre 1991. Ce qui signifie que le mouvement peut passer des conventions de formation avec des entreprises ou des organismes reconnus de formation permanente.

Dans toute convention passée avec un organisme de formation, indiquer le nom, l'adresse, le numéro d'agrément, l'objectif et la durée de la formation.

Les conventions pour Vie libre sont établies par le secrétariat national, pour les stages organisés par le siège national.

Numéro d'agrément de formation permanente de Vie libre : 11 92 05 501 92.

Financement des stages de formation de Vie libre

Conditions et formalités

L'expérience le montre, le financement des stages de formation représente un parcours souvent décourageant pour les futurs stagiaires. Or il existe de nombreuses possibilités de trouver le financement des stages à l'extérieur de Vie libre.

Les quelques conseils que nous vous donnons dans cet article doivent vous permettre de mener à bien vos démarches. L'éventail des moyens que nous allons citer n'est pas limitatif. Peut-être avez-vous eu l'occasion d'utiliser d'autres méthodes, dans ce cas, informez le secrétariat national, afin de compléter ce dossier.

Voici la marche à suivre dans les structures :

En fonction des dates de stages retenues par le siège national, il faut programmer la formation des militants suffisamment à l'avance en prévision de la mise en place des demandes de prise en charge (un délai de quatre à six mois est nécessaire).

Ce délai permet aussi à chacun de se situer et de choisir la formation qui convient le mieux à ses aptitudes et ses connaissances du mouvement.

Lorsque le choix du stage est fait, il faut rechercher les différentes possibilités de financement avec chaque stagiaire, en fonction de sa situation sociale ou professionnelle. Dans tous les cas, ce travail de recherche se fait à plusieurs avec l'aide de militants ayant déjà effectué ce type de démarches.

Etudions ensemble les possibilités qui s'offrent à nous en fonction de la situation de chacun. Vie Libre étant officiellement reconnue comme organisme de formation, la mise en place des dossiers de prise en charge s'en trouve facilitée et simplifiée.

Pour les salariés :

-Toutes les entreprises cotisent à un

fonds d'assurance formation (FAF). Le salarié effectue la demande de suivre un stage auprès de la direction qui fera, après accord, le nécessaire auprès du FAF pour la prise en charge.

Il faudra fournir deux conventions "Vie libre", ainsi que le programme, le contenu du stage et le coût total (formation, hébergement, transport). Après étude du dossier, le FAF donnera son accord pour le financement de tout ou partie du stage.

-S'il existe un plan de formation interne, il est possible d'y faire figurer les stages de Vie libre avec l'accord de la direction. Dans ce cas le CE assurera la prise en charge du stage. Les documents et renseignements que devra fournir le stagiaire sont les mêmes que ceux indiqués précédemment.

Il faudra l'accord de la direction. Le stage rentrera dans le cadre de la formation permanente. Argumenter votre demande en indiquant que le stage vous permettra d'aider plus facilement des collègues aux prises avec l'alcool.

Pour les travailleurs handicapés, les accidentés du travail :

Il leur faut s'adresser aux organismes particulièrement chargés de les aider dans une réinsertion ou une reconversion. Dans le cadre de ces actions, la COTOREP par exemple prend en charge les stages de Vie libre.

Se renseigner sur l'existence de ces organismes auprès des services

sociaux ou dans les mairies. Fournir les mêmes documents et renseignements.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi :

L'ANPE et les Assedic assurent dans certains cas le financement des stages de Vie Libre. Au moment d'en faire la demande insister sur le caractère social et revalorisant d'une telle formation. Prévoir les conventions et les renseignements pratiques du stage.

Il reste aussi la possibilité de recourir à la municipalité des villes où est implanté Vie Libre. Le bureau d'aide sociale ou le CCAS accordent une aide exceptionnelle pour le financement des stages de Vie Libre.

Dans ce cas, il est nécessaire aussi de mettre en avant le caractère social de la formation, pour une meilleure approche des malades de la commune ainsi qu'une information mieux dispensée en directive du public.

Avant d'envisager une formation, faisons tous l'effort de rechercher son financement.

En conclusion, prenons conscience de l'importance de la formation, ayons toujours à l'esprit que cette formation coûte chère et que par conséquent, tous les stages qui seront pris en charge par des organismes extérieurs à Vie libre, permettront à notre mouvement de réaliser d'autres grands projets avec l'économie réalisée.

Philippe Bollé

A consommer avec discernement

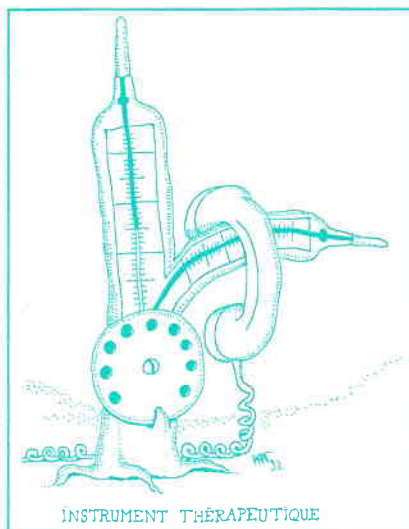
Le téléphone, un moyen de communication très utilisé à Vie libre, pour le meilleur et parfois... pour le pire.

«L'abus est mauvais pour la santé»... Allons-nous dans ces lignes reprendre à notre compte, les slogans qui, en petits caractères essaient, en bon tartufe, de nuancer les publicités sur le dieu «Alcool» ?

Et bien non, car semble-t-il, l'utilisation «avec modération et discernement» s'applique à des domaines bien divers. Le monde médical, nutritionnistes et spécialistes sportifs, par exemple nous mettent en garde sur les conséquences d'excès en tous genres. Pourtant, il est un domaine qui apparemment ne monopolise pas les placards publicitaires. Il s'agit de l'utilisation d'un moyen capital de communication : le téléphone. «La parole est d'argent, mais le silence est d'or». Comme pour toute maxime, une telle affirmation demande réflexion. Dans le cas précis du téléphone, ce dernier reste encore sans doute le plus utilisé à Vie libre et le mouvement serait en droit d'obtenir des tarifs préférentiels, tant sont nombreuses les communications facturées, à nos adhérents comme à nos malades.

Ces appels qui font mal

L'outil est précieux, facile, nécessaire bien que quelquefois anonyme. L'écoute du malade est une écoute patiente, amicale, qui ne connaît de règle, ni d'horaires, ni de durée. Ces écoutes répétées peuvent apparaître sans issue parce que sans espoir. Dans son «appel au secours», le malade, à l'origine, toujours anonyme, essaie tour à tour, la confession, l'insulte, le chantage et le désespoir. Nous les connaissons bien ces appels qui font mal avec le sentiment d'une impuissance immédiate face à ce nouveau drame. Mais nous savons aussi que de notre attitude dépendra peut-être le début de la grande aventure vers un retour à la lumière, à la libération. Dans ce cas de figure, pas de modulation, notre écoute et nos paroles



d'amitié sont nos seules armes du moment. Mais ce petit appareil si familier et si commode est-il toujours l'instrument de l'écoute de tous, du respect de l'autre, de notre amitié si fort clamée ?

Bouche-à-oreille

Faire valoir que la nature de l'homme est imparfaite, que «ça se passe ailleurs, chez les autres» est une réponse trop facile qui n'enlève rien de la gravité du problème. Il est peut-être utile d'y réfléchir.

Le téléphone, ce bouche-à-oreille qui se joue des distances, véhicule les meilleurs sentiments, mais aussi d'autres, moins nobles. Combien de litiges, petits et grands, voire de contentieux ont eu pour origine, ce que nous appellerons pudiquement une «indiscrétion», une information plus ou moins erronée, consciemment ou non. Une simple différence d'analyse, une simple décision anodine du responsable d'équipe de base, de section ou d'une autre structure, génère quelquefois, mais trop souvent, le début de «passes d'armes» loin de l'image de notre charte, donc loin de l'esprit de Vie libre. Combien de fois, dès la réunion passée, le téléphone sert de relais pour "infor-

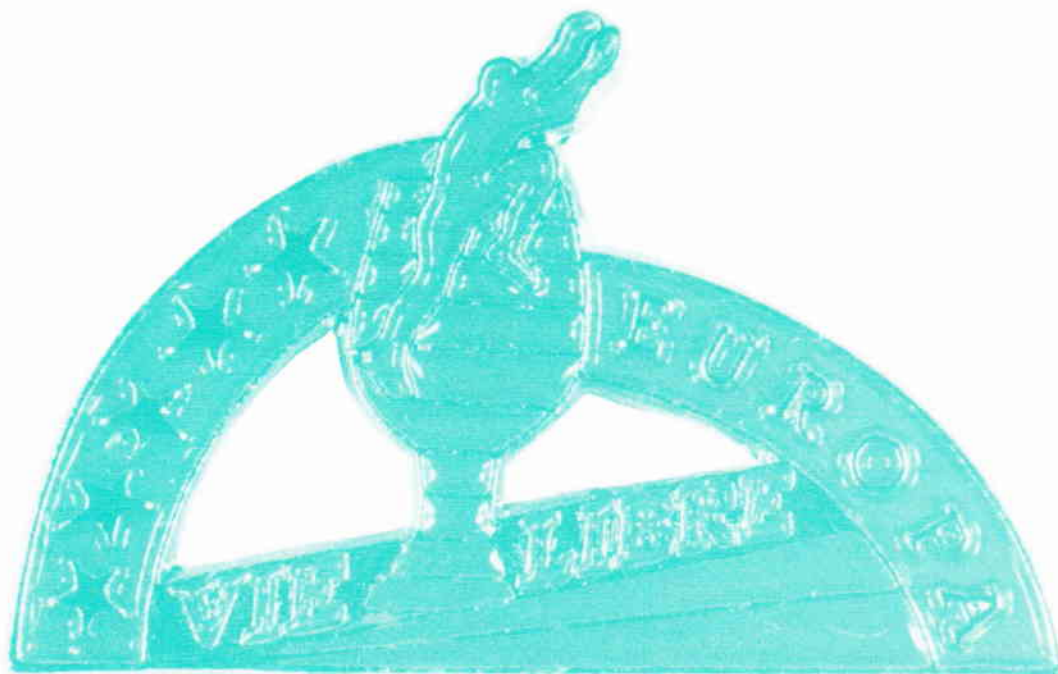
mer son clan", "rassembler ses troupes", "destabiliser ses adversaires". Adversaires oh ! le vilain mot à Vie libre. Certes, n'en doutons pas, ces agissements sont toujours déclarés dans le souci annoncé de défendre le mouvement; souci annoncé, oui, mais est-ce toujours la volonté intime ? Est-ce que le dieu «Pouvoir», dissimulé, n'est pas là présent et puissant ?

Affirmations, injonctions...

Qui peut mesurer à l'origine, les conséquences en chaîne, de ces diatribes, affirmations, injonctions, menaces ou chantage à la démission, véhiculés par deux petits fils de cuivre d'un diamètre très inférieur au millimètre ? Lorsque nous choisissons, comme thème de nos journées d'étude, une réflexion sur notre charte, lorsque nous regardons et écoutons les cassettes vidéo d'interventions de notre fondateur André Talvas aujourd'hui disparu mais toujours présent, nous sommes forcément remis en cause, remis en situation d'humilité. Nous n'aurons pas la prétention de nous mettre au niveau de la dimension morale, de la conviction militante, de la foi en l'homme d'André Talvas, mais au moins nous pouvons, et devons voir en priorité dans toutes nos démarches et coups de fil, la valeur de l'autre et ainsi, le respecter dans sa différence. Après la maladie, les responsabilités retrouvées ne sont pas des marches qui nous hissent sur un podium. Les structures, une certaine hiérarchie sont indispensables. Elles impliquent le respect de tous, responsable de section ou président national. Ces charges qui nous sont confiées pour un temps, restent au plus haut point un service au mouvement, un service à la grande entreprise de libération des hommes et des femmes englués dans le piège "alcool".

Armand Beaufrère

PIN'S EUROPA



Où se le procurer ?

Mouvement VIE LIBRE

Siège National

8, Impasse Dumur

92110 CLICHY

Tél. 47.39.40.80

Fax 47.30.45.37

A quel prix ?

15 F l'unité

(Port en sus)